



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-21

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les services de l'Etat ont notifié à la commune l'arrêté préfectoral d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) de Lacq-Mont en date du 6 mai 2014.

Cet arrêté est affiché en Mairie de Mont depuis le 19 mai 2014 pour publicité auprès des administrés.

Le Maire explique que les modifications demandées lors de l'enquête publique ont été prises en compte et sont listées dans le document soumis à publicité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PREND CONNAISSANCE du dossier finalisé de Plan de Prévention des Risques Technologiques présenté par les services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ